

05 mar 2004 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 5 mars 2004

Directives " Petit déjeuner "

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres a approuvé une série de projets d'arrêtés royaux qui transposent, en droit belge, des directives européennes, surnommées directives " petit déjeuner ", visant à garantir la libre circulation de certaines marchandises dans l'Union européenne.

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres a approuvé une série de projets d'arrêtés royaux qui transposent, en droit belge, des directives européennes, surnommées directives " petit déjeuner ", visant à garantir la libre circulation de certaines marchandises dans l'Union européenne.

Ces projets portent sur :- les produits de cacao et de chocolat destinés à l'alimentation humaine ;- le miel ;- les sucres ;- les jus et nectars de fruits, jus de légumes et certaines denrées similaires ;- la fabrication et la commercialisation de confitures, gelées et marmelades de fruits, crèmes de marrons et sirops de fruits à tartiner destinés à l'alimentation humaine ;- certains laits de conserve partiellement ou totalement déshydratés destinés à l'alimentation humaine.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe